



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3458

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées de voirie 2013 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguot, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagonne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

**Conseil de communauté du 14 janvier 2013****Délibération n° 2013-3458**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Opérations globalisées de voirie 2013 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées participent de manière transversale aux politiques de voirie mises en avant dans le plan de mandat, à savoir la sécurité des usagers (ralentissement des véhicules tous moyens confondus, sécurisation des carrefours accidentogènes, sécurisation des équipements publics), la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (aménagement de mises aux normes de circulation piétonne) et le développement du plan modes doux (aménagement de pistes et bandes cyclables, installation d'arceaux de stationnement vélos et mise en circulation de certains points noirs de circulation des vélos).

Ces opérations se répartissent par stratégie. En effet, dans un souci de lisibilité et de consolidation des prévisions et consommations budgétaires, la direction de la voirie a pris le parti, depuis l'année 2011, de définir des stratégies budgétaires se référant aux différents métiers de la voirie. Celles-ci sont au nombre de 8 réparties en 7 stratégies opérationnelles et une stratégie fonctionnelle.

Ces stratégies permettent d'étudier la répartition des besoins prévisionnels par domaine, de les planifier, les orienter et cibler les points critiques pour lesquels des efforts doivent être entrepris afin d'offrir aux utilisateurs du domaine public de voirie des espaces de circulation entretenus, accessibles et sécurisés.

En préambule, les volumes financiers des opérations globalisées 2013 sont présentés ci-dessous par programme :

<b>Programme</b>	<b>Budget</b>	<b>Dépenses (en €)</b>	<b>Recettes (en €)</b>
P08 Transports urbains	principal	588 500	
P09 Création aménagement et entretien de voirie	principal	44 970 000	6 523 000
P09 Création aménagement et entretien de voirie	annexe de l'assainissement	230 000	
P11 Signalisation et accessibilité de la voirie	principal	4 670 000	
P12 Ouvrages d'art et tunnels	principal	4 500 000	

P21 Eaux pluviales et ruissellements	annexe de l'assainissement	1 310 000	
<b>TOTAL</b>		<b>56 268 500</b>	<b>6 523 000</b>
Total en charge nette tous budgets confondus : 49 745 500 €			

Les objectifs et les montants demandés au titre de l'exercice 2013 sont présentés ci-dessous par stratégie et par opération.

### **Stratégie 1 - Encourager l'usage des modes de transports alternatifs à l'automobile**

Cette stratégie a pour objectif de favoriser l'usage des transports en commun et des modes doux de déplacement afin de diminuer les nuisances provoquées par les déplacements individuels motorisés. Une large part de cette stratégie collabore à l'application du nouveau plan modes doux et au schéma directeur d'accessibilité, tout en améliorant le maillage transports en commun par le doublement du linéaire de couloirs de bus, l'optimisation des carrefours et l'adaptation des infrastructures pour les transports en commun.

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *Aménagements de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) (opération n° 0044) : Programme 09*

L'enveloppe prévue est égale à 5 451 000 € en dépenses au budget principal et 230 000 € au budget annexe de l'assainissement et 4 845 000 € en recettes (budget principal).

Les petits aménagements de voirie réalisés pour le compte et à la demande du SYTRAL portent notamment sur la création et la mise en accessibilité d'arrêts de bus. La convention arrêtant la liste de ces aménagements sera proposée au Conseil de communauté dans le courant de l'exercice 2013.

Ce sont ainsi près de 100 aménagements qui sont réalisés chaque année pour des montants de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers d'euros.

- *Réfection des itinéraires de transports en commun (opération n° 2809) : Programme 08*

L'enveloppe prévue est ramenée à 588 500 € (soit une baisse de 161 500 €).

La programmation concerne essentiellement le déplacement des abribus à la demande de la direction de la voirie et la réparation d'orniérage sur les sites propres de transports en commun en coordination avec le SYTRAL. La reprise complète de la place d'Arsonval à Lyon 7°, programmée en 2012, a été reportée en 2013, les crédits votés en dépenses et en recettes en 2012, pour cet aménagement restent acquis à l'opération millésimée 2012.

- *Modes doux (opération n° 1613) : Programmes 09 et 21 (via l'opération n° 1894)*

Cette opération participe à la mise en œuvre du plan modes doux par la réalisation d'itinéraires cyclables du réseau structurant, en complément de l'opération individualisée relative aux aménagements cyclables. Cette opération permet également de prendre en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation de services en lien avec les modes doux. Elle intègrera donc en 2013 le solde des subventions liées à la prise en charge à hauteur de 25 % du coût d'acquisition (plafonnement à 250 €) des vélos à assistance électrique. Cette mesure a rencontré un réel succès en 2012 car l'estimation de 1 000 subventions va être dépassée et les dernières subventions de l'année 2012 seront donc à payer sur l'exercice 2013.

L'enveloppe prévue en investissement est identique à celle de l'an passé soit 1 500 000 € répartis à hauteur de 1 450 000 € TTC au budget principal et 50 000 € HT au budget annexe de l'assainissement. Les crédits de fonctionnement s'établissent à 370 000 €.

La programmation est la suivante :

- études,
- travaux : 4 opérations pour 3,5 kilomètres,
- arceaux : 1 000/an,

- animation (convention Pignon sur rue) et subvention vélos à assistance électrique (VAE) (pour la section de fonctionnement).

## **Stratégie 2 - Assurer la maintenance et la gestion de l'ensemble des tunnels**

Cette stratégie regroupe tous les éléments permettant d'assurer de manière permanente la sécurité des usagers et des biens dans les tunnels appartenant à la domanialité de la Communauté urbaine de Lyon quel que soit leur mode de gestion (régie intéressée, régie, etc.)

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *Gros entretien et renouvellement (GER) des tunnels en régie 2010-2014 (opération n° 2100) : Programme 12*

Cette opération a pour objectif d'assurer la surveillance et la programmation pluriannuelle de gros entretien et renouvellement (équipements et infrastructures), comme cela se fait sur le boulevard périphérique nord de Lyon. Le but est de conserver en permanence, les tunnels en régie dans leur état nominal de fonctionnement.

La démarche de surveillance a été lancée en 2010 via le marché de surveillance et inspections détaillées. L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre a été attribué en 2011 et le marché à bons de commande devrait être lancé début 2013. La programmation pluriannuelle est élaborée annuellement.

En 2012, plusieurs interventions ont été réalisées telles que le gros entretien des parements et piédroits du tunnel sous Fourvière, renouvellement des plans d'aménagement urbain (PAU) des trémies de Perrache, renouvellement des onduleurs des tunnels Vivier Merle et Brotteaux Servient.

L'enveloppe prévue est identique à celle de 2012, soit 2 200 000 €.

La programmation 2013, notamment les opérations de gros entretien et renouvellement (GER) nécessitant la réalisation préalable de projets relevant de la maîtrise d'œuvre, interviendra début 2013 à l'issue de l'analyse des rapports d'inspection 2011 et 2012.

D'ores et déjà, des opérations urgentes ont été identifiées :

- tunnel sous Fourvière : traitement des arrivées d'eau, renouvellement des panneaux de police, des capteurs de vibration des ventilateurs et de leur berceau de levage, des capteurs de CO2,

- tunnel Vivier Merle/tunnel Brotteaux Servient : renouvellement des batteries des onduleurs et des cellules HT.

## **Stratégie 3 - Maintenance des ouvrages d'art**

Cette stratégie a pour objectif d'assurer la maintenance et donc la sécurité du patrimoine des ouvrages d'art (hors tunnels) selon un ordre de priorité fixé en fonction des indices de gravité.

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *Ouvrage d'art (opération n° 1721) : Programme 12*

L'enveloppe prévue est identique à celle individualisée en 2012, soit 2 300 000 € en investissement et 650 000 € en fonctionnement.

Le patrimoine communautaire est composé d'environ 600 ouvrages d'art classés selon une typologie (ponts, trémies, murs de soutènement, etc.) et selon un indice de gravité (de 1 "état optimal" à 6 "danger pour la sécurité").

La programmation des travaux porte en priorité sur les ouvrages affichant un indice de gravité 4, 5 ou 6. Ce gros entretien relève de la section d'investissement.

La politique de maintenance des ouvrages d'art se décline également en section de fonctionnement.

Seront réalisés à ce titre :

- l'enlèvement des tags sur ouvrages,
- la programmation des inspections détaillées réglementaires,

- les petites réparations ponctuelles : changement d'éléments de joints, réparation d'éléments de garde corps, réfection localisée d'enrobé sur ponts et trémies, renforcements localisés sur murs en pierres, etc.

#### **Stratégie 4 - Gérer le patrimoine arboré**

Cette stratégie a pour objectif d'assurer la bonne intégration des arbres en ville, de leur plantation à leur entretien, pour s'adapter aux évolutions climatiques.

- *Arbres d'alignement (opération n° 1733) : Programme 09*

Le budget 2013 est ramené à 1 300 000 € (soit une baisse de 300 000 €). Le budget de fonctionnement est égal à 3 547 000 €.

Les prestations réalisées dans le cadre de cette opération sont imputées en sections d'investissement et de fonctionnement.

Le patrimoine communautaire sera composé, en 2013, de 80 000 arbres pour 85 000 emplacements.

La politique de gestion patrimoniale mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine avec le logiciel DRYADE afin de rationaliser au mieux l'entretien et de prévoir les renouvellements,
- poursuivre la diversification des essences pour mieux répondre aux risques sanitaires et à l'évolution climatique,
- améliorer l'adéquation des essences choisies sur chaque projet pour minimiser l'entretien ultérieur (respect des principes de la charte de l'arbre).

La politique de maintenance des arbres se décline également en section de fonctionnement dont une grande partie des travaux est programmée grâce aux inventaires de terrains réguliers qui alimentent l'application DRYADE. Seront réalisés à ce titre :

- en priorité les travaux relevant de la sécurité (tailles et abattages) y compris sur les talus routiers communautaires,
- la pérennisation des nouvelles plantations (environ 10 000 sujets/an) après la période de confortement et de parachèvement : arrosage, aération du sol, tuteurage et taille de formation,
- l'entretien des sujets plus âgés : taille et élagage (environ 15 000 sujets/an), traitement sanitaire des parasites et maintien de la propreté du sol,
- les missions d'expertise des arbres à risque.

#### **Stratégie 5 - Assurer l'entretien et la gestion de l'espace public de voirie**

Cette stratégie a pour objectif d'assurer l'entretien courant de l'espace public de voirie dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité. Sont concernés les chaussées, les trottoirs ainsi que les espaces publics communautaires.

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *Grosses réparations de voirie (opération n° 1625) : Programmes 09 et 21 (via l'opération n°1894)*

Le budget 2013 est ramené à 14 650 000 € (soit une baisse de 350 000 €) répartis à raison de 14 450 000 € au budget principal et 200 000 € au budget annexe de l'assainissement.

Le patrimoine de voirie communautaire est constitué de 2 762 kilomètres de voiries et 8 337 000 mètres carrés de trottoirs. Les voiries sont hiérarchisées selon 3 classes d'usage et de trafic. Chaque année, 20 % de ce patrimoine sont auscultés permettant d'en connaître l'état de santé.

Une expertise conduite en 2010 a conclu à une dégradation continue des chaussées. Une stratégie de requalification de ce patrimoine a donc été repensée. Le scénario retenu correspond à un objectif de préservation de l'état de santé des voiries communautaires (référence année 2010). Les moyens complémentaires décidés sont affectés prioritairement en fonction de l'état de santé, de la hiérarchisation et secondairement en préservant au minima les enveloppes affectées à chaque commune en 2010.

9 M€ (3 fois 3 M€) supplémentaires ont ainsi été affectés sur la période 2012-2014. L'enveloppe prévue au titre de l'exercice 2013 est néanmoins ramenée à 14 650 000 €, soit 2 650 000 € de plus qu'en 2011. La programmation des grosses réparations de trottoirs et espaces publics a été maintenue.

Jusqu'en 2011, ce sont environ de 280 000 mètres carrés de chaussées et 7 000 mètres carrés de trottoirs et d'espaces publics qui étaient réparés chaque année répartis en près de 200 chantiers. En 2013, l'application de la nouvelle stratégie d'entretien par les subdivisions de voirie assistées du laboratoire permettra de doubler les surfaces traitées et de déterminer les choix les plus pertinents de grosses réparations.

Des indicateurs seront mis en place pour mesurer l'évolution de l'état global du patrimoine avec l'effort financier de la Communauté urbaine. Une évaluation spécifique sera réalisée à l'issue de chaque campagne de grosses réparations afin d'apprécier l'impact de ces crédits supplémentaires.

### **Stratégie 6 - Sécuriser et réguler les déplacements**

Cette stratégie a pour objectif d'adapter et optimiser l'espace public de voirie en l'adaptant aux normes de sécurité et d'accessibilité. Sont concernés le patrimoine de signalisation, le patrimoine de jalonnement et les outils d'information (centrale de mobilité).

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *Sécurité des modes de déplacement (opération n° 1643) : Programme 11*

L'enveloppe prévue en 2013 est égale à celle de 2012, soit 400 000 € et doit permettre de sécuriser les sites les plus accidentogènes de l'agglomération.

Cette enveloppe doit permettre d'expertiser les aménagements accidentogènes en vue d'améliorer la sécurité des déplacements, de poursuivre les diagnostics d'accessibilité alimentant les programmes d'aménagements des opérations de proximité, améliorer la prise en charge de la sécurité et de l'accessibilité des piétons et poursuivre les expérimentations sur le guidage piéton (pour les aveugles notamment) en lien avec la démarche de normalisation nationale.

La programmation est la suivante :

- études et travaux de sécurité : poursuite des évaluations d'aménagements et 2 opérations de travaux d'amélioration de la sécurité,

- études et travaux d'accessibilité : diagnostics et une opération de travaux selon la demande de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées,

- études de carrefours à feux avant travaux : selon les demandes de programmation travaux pour 2014.

- *Plan de jalonnement (opération n° 1709) : Programme 11*

Cette opération a, pour vocation, de financer les études et les travaux de jalonnement de proximité en complément de l'opération individualisée jalonnement de pôles stratégiques de l'agglomération.

Comme en 2012, cette opération s'élève à 200 000 €.

La programmation est la suivante :

- études : selon les demandes de proximité ou accompagnement des nouvelles opérations d'aménagement,  
- travaux : 4 opérations.

- *Matériels de gestion de la circulation (opération n° 1703) : Programme 11*

Cette opération a pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine d'équipements dynamiques de la circulation (contrôleurs de feux, synthèse vocale, bornes et équipements divers).

L'enveloppe en crédits d'investissement est maintenue à 2 570 000 € et les crédits de fonctionnement s'élèvent à 4 714 600 € en dépenses et 332 000 € en recettes.

Ce budget d'investissement, permettra de continuer le renouvellement accéléré des sources lumineuses à incandescence ou basse tension, par des kits à diode. Cet investissement supplémentaire de 2 200 000 € débuté en 2011 engendrera, à terme, une économie sur les consommations d'énergie (- 47 % d'énergie toutes lanternes confondues soit - 80 000 €/an), et une minoration des prestations de maintenance associées : relamping (- 100 000 €/an), contrôles périodiques (- 96 000 €/an). L'amortissement de cette opération est estimé à 6,5 ans.

Les marges de manœuvre progressivement dégagées sur le fonctionnement devraient permettre de faire face à l'accroissement très sensible du besoin de renouvellement des contrôleurs de carrefours à feux. L'équipement des carrefours ayant connu une forte accélération il y a 10 ans, ceux-ci vont progressivement avoir besoin d'être renouvelés chaque année en nombre plus important.

La programmation 2013 est la suivante :

- rénovation de carrefours à feux : 5 chantiers,
- création de carrefours à feux : 3 chantiers,
- fourniture de matériels feux (dont campagne kits à diodes),
- rénovation des bornes : 3 sites,
- évolution gestion et maintenance assistées par ordinateur,
- mise en conformité des carrefours à feux,
- synthèses vocales : + 400.

- *Système de régulation (opération n° 1655) : Programme 11*

Les crédits affectés à cette opération doivent concourir :

- au raccordement des carrefours à feux dans le but de régulariser en temps réel et d'effectuer une supervision technique, à travers notamment le développement d'une technologie général packet radio service (GPRS) favorisant le raccordement des contrôleurs plus éloignés,
- au déploiement de panneaux à messages variables en proposant particulièrement des modèles plus petits et plus urbains (suite à la première installation testée en 2011),
- à l'équipement de boucles de comptage pour, au-delà de la macro-régulation, animer les tronçons web info-traffic et alimenter l'observatoire des déplacements par enquête cordon permanente.

L'enveloppe en crédits d'investissement est portée à 1 500 000 € (+ 200 000 €) pour revenir au niveau d'investissement 2011 et maintenir ainsi l'effort de raccordement des équipements de terrains nécessaires à un bon niveau de service rendu. L'enveloppe de fonctionnement est de 980 000 € en dépenses et 100 000 € en recettes.

### **Stratégie 7 - Aménager le domaine public conformément aux priorités de chaque territoire**

Cette stratégie a pour objectif d'aménager l'espace public pour améliorer le cadre de vie, le confort et la sécurité de tous les usagers dans un souci de développement durable.

Il peut ainsi s'agir d'améliorer l'accessibilité et de développer les modes doux, thèmes de prédilection des maires, après la mise en sécurité du domaine, la pacification du trafic automobile et la sécurité piétonne au droit d'équipements publics.

Les opérations réalisées, ainsi que les acquisitions foncières et les démolitions de voirie subséquentes, découlent principalement des priorités fixées par les maires et secondairement des besoins de la direction de la propreté en matière d'aménagement des espaces de collecte d'ordures ménagères.

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *Actions de proximité territoriale (opération n° 1649) : Programmes 09 et 21 (via l'opération n° 1894)*

L'enveloppe 2013 est ramenée à 15 550 000 € (soit une baisse de 1 950 000 €) répartis à hauteur de 14 700 000 € au budget principal, 850 000 € au budget annexe de l'assainissement et 800 000 € en recettes au budget principal.

Cette enveloppe permet en particulier de financer :

- des aménagements de voirie et d'espaces publics communautaires,
- des travaux consécutifs aux permis de construire,
- les travaux d'aménagements liés aux arrêtés de police,
- des acquisitions de mobilier urbain en premier investissement,
- des arbres d'alignement en premier investissement,
- des carrefours à feux en premier investissement,
- les travaux pour compte de tiers tels que les entrées charretières ou bornes de protection du stationnement (travaux compensés par une recette équivalente),
- les études d'aménagement, plans de recollement, levés topographiques.

Chaque année, 150 à 200 aménagements de proximité et plus de 200 travaux pour compte de tiers sont ainsi réalisés.

- *Fonds d'initiative communale (opération n° 1727) : Programmes 09 et 21 (via l'opération n° 1894)*

L'enveloppe à individualiser est portée à 6 074 000 € en dépenses ventilées à hauteur de 5 864 000 € au budget principal et 210 000 € au budget annexe de l'assainissement et 878 000 € en recettes.

Les aménagements réalisés à l'aide de cette enveloppe sont à l'initiative des maires. Chaque année, 150 à 200 aménagements sont ainsi réalisés.

Les communes peuvent financer un doublement du fonds d'initiative communale (FIC), pour la réalisation d'un équipement, en application des dispositions de l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales modifié.

Au vu des résultats 2011 et 2012, la direction de la voirie a choisi de prévoir, dans la préparation budgétaire, les dépenses et recettes correspondantes, soit 878 000 €.

- *Démolitions de voirie (opération n° 1619) : Programme 09*

Le montant à individualiser en 2013 est identique à celui individualisé en 2012, soit 400 000 €. A la demande de la direction de la voirie, il finance les démolitions, par la direction de la logistique et des bâtiments, de constructions présentes sur les terrains acquis pour les aménagements de voirie.

- *Aménagement de sécurité pour la collecte des ordures ménagères (opération n° 1637 :) Programme 09*

Le montant à individualiser en 2013 est identique à celui individualisé en 2012, soit 150 000 €. A la demande de la direction de la propreté, il finance la réalisation, par la direction de la voirie, d'aménagements permettant l'amélioration et la sécurisation de la collecte des ordures ménagères.

- *Acquisitions foncières (opération n° 1631) : Programme 09*

Le montant à individualiser en 2013 est ramené à 800 000 € (soit une baisse de 200 000 €). A la demande de la direction de la voirie, il finance les acquisitions foncières, par la direction du foncier et de l'immobilier, de terrains et immeubles nécessaires aux aménagements de voirie dans le cadre des opérations globalisées.

Des travaux induits par les acquisitions foncières peuvent entraîner des dépenses en section de fonctionnement pour des réfections de clôtures, murs de clôture et haies notamment.

### **Stratégie 8 - Assistance fonctionnelle et moyens généraux**

Cette stratégie n'est pas une stratégie à part entière mais regroupe les opérations de fonctionnement et d'investissement consacrées aux moyens généraux nécessaires à la direction de la voirie pour travailler tout au long de l'exercice budgétaire.

- *Matériels techniques de voirie (opération n° 1739) : Programme 09*

L'enveloppe prévue pour 2013 est ramenée à 100 000 €.

Cette enveloppe sera utilisée pour l'achat d'outillages utilisés par le personnel de la voirie tels que marteaux-piqueurs, tronçonneuses, perforateurs, carotteuses, fraiseuses au sol, etc.

*- Poids lourds divers services (opération n° 1745) : Programme 09*

L'enveloppe prévue pour 2013 est ramenée à 305 000 €.

La programmation est la suivante :

- renouvellement d'un poids lourd de 19 tonnes pour une subdivision voirie territoriale de proximité,
- renouvellement d'un poids lourd de 10 tonnes pour le service voirie mobilité urbaine patrimoine ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**Décide** l'individualisation totale des autorisations de programme globales suivantes :

a) - P08 - Transports urbains : 588 500 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération suivante :

- n° 0P08O2809 : réfection des itinéraires de transports en commun répartis selon l'échéancier suivant :

. 2013 : 588 500 € ;

b) - P09 - Création, aménagement et entretien de voirie : 44 970 000 TTC en dépenses et 6 523 000 € en recettes à la charge du budget principal et 230 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement sur les opérations suivantes :

- n° 0P09O044 : Aménagement de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) :

. 5 451 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2013 : 4 140 600 €,

. 2014 : 775 000 €,

. 2015 : 535 400 € ;

. 4 845 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2013 : 2 950 000 €,

. 2014 : 1 000 000 €,

. 2015 : 895 000 € ;

- n° 2P09O044 : Aménagement de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) :

. 230 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2013 : 180 000 €,

. 2014 : 25 000 €,

. 2015 : 25 000 € ;

- n° 0P09O1613 - Modes doux :

. 1 450 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2013 : 900 000 €,

. 2014 : 500 000 €,

. 2015 : 50 000 € ;

- n° 0P09O1619 démolitions de voirie :

. 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

. 2013 : 320 000 €,

. 2014 : 80 000 €,

- n° 0P09O1625 - Grosses réparations de voirie :

. 14 450 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2013 : 13 750 000 €,
- . 2014 : 700 000 € ;
- n° 0P09O1631 - Acquisitions foncières :
- . 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 103 873,12 €,
  - . 2014 : 533 176,38 €,
  - . 2015 : 162 950,50 € ;
- n° 0P09O1637 - Aménagements de sécurité pour la collecte des ordures ménagères :
- . 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 100 000 €,
  - . 2014 : 50 000 € ;
- n° 0P09O1649 - Actions de proximité territoriale :
- . 14 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 11 410 000 €,
  - . 2014 : 2 500 000 €,
  - . 2015 : 790 000 € ;
- . 800 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 500 000 €,
  - . 2014 : 300 000 € ;
- n° 0P09O1727 - Fonds d'initiative communal :
- . 5 864 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 5 078 000 €,
  - . 2014 : 600 000 €,
  - . 2015 : 186 000 € ;
- . 878 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 878 000 € ;
- n° 0P09O1733 - Arbres d'alignement :
- . 1 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 1 200 000 €,
  - . 2014 : 100 000 € ;
- n° 0P09O1739 - Matériel technique de voirie :
- . 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 80 000 €,
  - . 2014 : 20 000 € ;
- n° 0P09O1745 - Poids lourds divers services :
- . 305 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 305 000 € ;
- c) - P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie : 4 670 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :
  - n° 0P11O1643 - Sécurité des modes de déplacement :
    - . 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
      - 2013 : 400 000 € ;
    - n° 0P11O1655 - Système de régulation :
  - . 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
    - . 2013 : 1 200 000 €,

- . 2014 : 300 000 € ;
  - n° 0P11O1703 - Matériel de gestion de la circulation :
- . 2 570 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 2 363 390 €,
  - . 2014 : 206 610 € ;
    - n° 0P11O1709 - Plan de jalonnement :
- . 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 150 000 €,
  - . 2014 : 50 000 € ;
- d) - P12 - Ouvrages d'art et tunnels : 4 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :
  - n° 0P12O1721 - Ouvrages d'art :
- . 2 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 2 200 000 €,
  - . 2014 : 100 000 € ;
    - n° 0P12O2100 - Expertise génie civil et programme GER pour tunnels en régie :
- . 2 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 2 200 000 € ;
- e) - P21 - Eaux pluviales et ruissellements : 1 310 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération suivante :
  - n° 2P21O1894 - Pluviales sur opérations de voirie 2013 :
- . 1 310 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :
  - . 2013 : 900 000 €,
  - . 2014 : 310 000 €,
  - . 2015 : 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.**